



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 13 mars 2024

**Dossier n° : AE 24.0078**

**Demandeur : LAPORTE Laurence**

**Date d'enregistrement de la demande : 26/02/24**

**Date limite de candidature : 26/05/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 26/06/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MARMANHAC	39,08	LAPORTE Jacques	Section B 95,96j,k,164,165,166,167,168, 171,172,173,175,177,634, 679,680,682,683j,k,685,686, 689,691,692,693,700j,k,701, 702j,k, 703,704j,k,708,712j,k,
JUSSAC	2,51	CANCHES Georges	Section C 408,1410,1774,1776,1805,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière